



**COMMISSION PLAISANCE  
RANCE-CÔTE D'EMERAUDE**

15 OCTOBRE 2013  
Salle des Fêtes  
LA RICHARDAIS

« Respect des règles de navigation »

Présents :

BAGOT Claude, Conseiller municipal, La Richardais ; BERNARD Patrick, Yacht-Club, Saint-Lunaire ; BERTAULT Marcel Conseiller Municipal Langrolay s/Rance ; BRIAND Jean-Claude, Adjoint La Ville-ès-Nonais ; CASANOVA Gérard, APPSL Saint-Lunaire ; CHEVALIER Philippe, Conseiller Municipal La Ville-ès-Nonais ; CHEVALIER Philippe, Les Gabariers de la Rance, Pleudihen s/Rance ; COLAS Jacky, FAUR ; COLLET Christian, AAPSL Saint-Lunaire ; COUDRON Jean-François, Les Gabariers de la Rance, Pleudihen s/Rance ; DONGUY Jean-René, Association Rance et Patrimoine ; FAISANT Marc, APUPR ; GIFFRAIN Didier, Adjoint Plouër s/Rance ; HERCELIN Jean-Marc, SNSM Saint-Suliac ; JEAN Hervé, SNSM Dinard ; LACOMBE Michel, Conseiller municipal La Richardais ; LAMBALLE Virginie, Responsable juridique/environnement, Ville de Dinard ; LANG François, Chargé de mission Mer et Littoral, CŒUR-Emeraude ; MAHIEU Arnaud, Association Dinan Armor Plaisance ; PONTGELARD Alain, APPP Pleurtuit ; REMOND Olivier, DDTM/DML 35 ; ROLLAND Philippe, Association La Passagère, St Malo ; SECARDIN Patrick, Gestionnaire port de Saint-Jacut-de-la-Mer ; SECULA Christophe, Chargé de mission GIZC, Pays de Dinan

+ 6 personnes n'ayant pas émergé.

La réunion est présidée par J. Colas, président de la FAUR.

Un rappel est effectué quant à la dernière réunion, les 8 thématiques de travail retenues à l'issue de l'enquête auprès des plaisanciers. Il est également rappelé

que rien n'est limitatif et que chacun peut proposer d'autres sujets à débattre. L'essentiel est de pouvoir arriver à discuter, échanger et proposer des pistes d'actions pour la plaisance en Rance Côte d'Emeraude.

Les participants présents seront séparés en deux groupes de travail qui seront chargés de discuter et de proposer des actions à mener concernant la thématique du respect des règles de navigation. Il est demandé aux représentants SNSM de Dinard et St Suliac de faire un point sur leurs interventions, et l'évolution perçue par les secours de la pratique de la plaisance sur notre territoire.

La SNSM présente les principales raisons d'intervention sur le bassin Rance-Côte d'Emeraude. Des comportements observés aujourd'hui ne l'étaient pas il y a quelques années. Les comportements potentiellement dangereux proviennent principalement de pilotes de semi-rigide à moteurs puissants, dont beaucoup ne portent pas le coupe-circuit. Les problèmes et les interventions des secours relèvent principalement de l'inconscience et de l'imprudence de certains plaisanciers. De nouvelles sources d'intervention apparaissent avec l'émergence d'activités nautiques comme le paddle-board. Les pics d'intervention ont logiquement lieu en période estivale lorsqu'il y a beaucoup de monde sur l'eau. Une grande part des interventions est également liée à des pannes de moteurs. La SNSM intervient également pour ramener à terre des navires perdus dans la brume. Le secteur Rance-Côte d'Emeraude est un concentré d'activité nautique sur un milieu piègeur. Une quarantaine d'interventions chaque année ont lieu pour des ruptures de mouillages. L'accident de cet été à Cancale ayant causé la mort de 3 personnes au retour de Chausey a beaucoup marqué les esprits. Une amélioration est perçue de la part des SNSM quant au port des gilets et VFI par les plaisanciers. Il n'en reste pas moins que des décès continuent de survenir chaque année lors des transferts bateau/annexe, qui pourraient être évités en portant un gilet de sauvetage.

Les participants sont invités à rejoindre un des deux groupes de travail.

**Modérateur/animateur groupe 1 : J. Colas.**

**Modérateur /animateur groupe 2 : D. Giffrain.**

## **GROUPE 1 :**

La problématique du respect des pavillons de plongée et chasse sous-marine est abordée. Il est rappelé qu'il existe une fédération nationale, un comité interrégional et une structure départementale pour les clubs de plongées. Une charte à respecter a été mise en place et semble assez bien suivie à l'échelle de notre territoire. Des actions de sensibilisations ont été menées à Jouvante. Le problème semble principalement venir de quelques individus, mais aussi de plongeurs venant de Normandie. A l'initiative de la ville de Dinard, 6 panneaux vont être mis en place entre St Lunaire et Dinard, en partie centrés sur les activités nautiques et rappelant la nécessité de respecter les règles. Le problème vient également du fait que certains plaisanciers ne connaissent pas les pavillons à respecter. Il est proposé la mise en place sur les cales de mises à l'eau les plus utilisées de panneaux d'informations de synthèse rappelant les règles à respecter (balises, pavillons, éclusages, pêche, mise à l'eau, port du gilet, secours etc.), mais aussi les règles de courtoisie élémentaire.

Il est également proposé de rédiger une fiche synthétique rappelant les principales règles de navigation à respecter, dont les pavillons, et permettant aussi de faire le point sur l'évolution de la réglementation. Ce condensé de réglementation serait envoyé une fois par an aux plaisanciers détenteurs d'un mouillage ou d'une place de port, qu'ils recevraient en même temps que leur contrat.

Il est proposé également de signaler les principales zones de plongées et de mettre en place un système d'information permettant de renseigner les associations de plaisanciers des événements organisés par les clubs de plongées afin d'anticiper les problèmes de cohabitation.

La problématique des conflits d'usage et de la cohabitation relève principalement de l'éducation, du civisme, et de la « perte de l'esprit marin », relevé notamment dans les réponses à l'enquête. Beaucoup de « nouveaux » plaisanciers navigants l'été n'ont pas le même état d'esprit que les anciens qui naviguent depuis longtemps. Il existe là aussi une cohabitation parfois difficile au sein même des plaisanciers. Il est proposé de diffuser un fascicule synthétique, type synthèse de livre de bord format A4, à coller à l'intérieur du navire. Ce système existe déjà, il faudrait pouvoir encourager son utilisation.

La problématique de la vitesse est abordée. Sur la Côte comme en Rance, il est fréquent d'observer des excès de vitesses de la part de jet-skis ou de semi-rigides puissamment motorisés dans la bande des 300 M, à proximité parfois des zones de baignades. Pour certains, les contrôles de vitesse ne sont pas assez fréquents et soutenus de la part des autorités. En Rance, la problématique est complexe notamment parce que la limite des 300 M est difficile à matérialiser. Il est proposé de concentrer les contrôles sur les engins fortement motorisés, principalement en période estivale. Il est rappelé qu'en baie de Somme, l'utilisation des jet-skis a été interdite en raison du classement Natura 2000. Certains souhaitent voir les jet-skis interdits au moins en Rance. Un travail a déjà été mené il y a quelques années sous l'égide de Rance et Patrimoine et la FAUR pour trouver des solutions cette problématique, il est proposé de réactiver ce dossier. Il est souligné que de nombreux excès s'observent entre le port à sec du Minihic-sur-Rance et le barrage, par des plaisanciers pressés de rejoindre la mer.

La problématique du mouillage de casiers de pêche dans les chenaux de navigation ou les zones de mouillages est abordée. Ce problème est récurrent et entraîne souvent des tensions entre plaisanciers. Les maires ayant un pouvoir de police, il est proposé l'envoi d'un courrier aux élus et services de l'Etat signé des associations de pêcheurs plaisanciers appelant à mener des opérations pour lutter contre cet abus.

Concernant les règles de sécurité, la SNSM souhaite que soit rappelée l'organisation des secours en Rance où les interventions sont gérées par les CODIS 22 et 35 principalement. La SNSM intervient régulièrement à la demande pour des démonstrations de sauvetage ou matériel (gilets, fusées, etc.). Il est proposé de faire la même chose au sein des associations de pêcheurs plaisanciers une fois par an. Il est rappelé aussi l'importance de s'appuyer sur les écoles de voiles afin d'inculquer le respect des règles aux jeunes. Par ailleurs, il est proposé d'imposer ou au moins de conseiller vivement le port de gilets de sauvetage dans les annexes et lors des éclusages.

Le respect des règles de navigation relève principalement d'un problème de formation et d'information. Il est proposé la création d'un « Forum internet » d'information à destination des plaisanciers de Rance-Côte d'Emeraude, où chaque association pourrait faire remonter les informations dont elle dispose à

l'ensemble du réseau (réglementation, balisage, organisation d'évènements, etc.).

## **GROUPE 2**

La problématique de la formation des plaisanciers est abordée, à commencer par l'incohérence du système imposant la détention du permis mer aux bateaux à moteur et pas aux voiliers. Par ailleurs, la problématique du pavillon belge est aussi abordée, soulignant en effet que le propriétaire d'un semi-rigide puissamment motorisés mais sous pavillon belge n'a pas besoin de détenir le permis mer pour naviguer. Il est donc souligné l'incohérence des règlements entre les différents pays européens.

Concernant la sécurité en mer, il est proposé d'imposer le port des nouveaux gilets et d'abandonner celui des brassières.

Concernant le manque d'information des plaisanciers : il est proposé comme première action que le règlement de police de chaque port et zone de mouillage (AOT) soit distribué annuellement aux plaisanciers et affiché sur panneau. Il est proposé également d'éditer sur autocollant les numéros à joindre en cas de problème – téléphone et VHF – avec numéro CROSS, CODIS, etc. La création et la diffusion d'un guide de la plaisance en Rance-Côte d'Emeraude serait envisageable mais nécessiterait d'être très largement diffusé. Il est proposé le relais par le biais d'un site internet ou de liens d'informations thématiques régulières.

Concernant le besoin de formation : il est proposé là aussi la mise en place annuelle d'une session de formation dans chaque association avec démonstration par la SNSM, pour montrer le fonctionnement du matériel. Il est proposé également la mise en place de formation ou remise à niveau pour l'utilisation de la VHF.

Concernant la problématique des excès de vitesse, il est là aussi souligné la difficulté de définir convenablement la bande des 300 M. Il est rappelé l'existence de l'arrêté 2011/46 de la Préfecture maritime de l'Atlantique qui réglemente la pratique des activités nautiques le long du littoral atlantique, et qui indique notamment que « *Dans le présent arrêté, la bande littorale des 300*

*mètres s'entend à compter de la limite des eaux à l'instant considéré, limite évoluant selon la marée, sur l'ensemble du littoral naturel ou artificiel (digues, jetées...) ainsi qu'autour des îles, îlots, roches ou bancs de sable émergés. La vitesse à l'intérieur de la bande littorale des 300 mètres est limitée à 5 nœuds pour tout type de navires et d'engins. Cette limitation générale et permanente n'est pas subordonnée à la présence d'un balisage. »* Il a été noté une recrudescence d'utilisation des jet-skis cette année. L'excès de vitesse doit être incontestablement prouvé pour que le renforcement des contrôles soit efficace. Il est rappelé qu'un excès de vitesse, en fonction de sa gravité, peut entraîner le retrait du permis et une amende de plusieurs milliers d'euros. Tant en ce qui concerne la vitesse que les problématiques liées aux mouillages des casiers et mouillages forains, il est proposé d'appuyer un renforcement des contrôles par les services compétents. Il est également demandé que l'information soit diffusée et relayée par voie de presse.

Concernant la gestion des déchets à bord, le Yacht Club de Saint-Lunaire mentionne la journée de ramassage des déchets en mer et à terre organisée une fois par an. Le ramassage des déchets et le fait de les ramener à terre pose là aussi la question du civisme de chacun. Ce sujet devra être rappelé dans les documents de synthèse à élaborer, et évoqués plus haut.

## **CONCLUSION**

La réunion est conclue par la synthèse des discussions de chaque groupe et la liste des actions retenues à mettre en place. Chaque proposition fera l'objet d'une fiche action (enjeux, objectif, maîtrise d'ouvrage, calendrier), intégrant le document valant schéma de la plaisance au premier semestre 2014.

La prochaine réunion sera organisée le 28 octobre à 18 h à La Richardais sur le thème du franchissement du barrage de la Rance (et Lyvet).

<i>PROPOSITIONS D' ACTIONS RETENUES</i>
Elaborer un document de synthèse de la réglementation / condensé de réglementation, plus simple d'utilisation que l'Almanach ou le RIPAM, et profiter du renouvellement des contrats annuels de mouillage pour le diffuser auprès des plaisanciers
Profiter du renouvellement des contrats de mouillage pour diffuser le règlement de police de chaque port et AOT
Elaborer et mettre en place sur chaque site de mouillage et les cales les plus utilisés des panneaux reprenant la synthèse réglementaire (balises, pavillons, bouées, pêche, etc), les règles de courtoisie, les informations relatives au secours et sauvetage en mer, les contacts important (VHF et téléphone), etc.
Mettre en place un système d'information et d'échange d'information (site web, FORUM) à destination des plaisanciers et associations de plaisanciers, permettant à chacun de diffuser au réseau les informations dont il dispose (manifestations, réglementation, zones de plongées, etc.) et de maintenir le lien entre les associations. L'outil devra permettre la diffusion d'informations thématiques (sauvetage, réglementation, pêche) et la transmission des informations sur l'évolution de la réglementation.
Elaborer un document « autocollant » à mettre à bord du navire, format A4, reprenant la synthèse réglementaire, les contacts secours, contenu de la drome de sauvetage, et le mettre à disposition des plaisanciers via les associations
Interdire ou limiter dans certaines zones l'utilisation des jet-skis et renforcer les contrôles sur les engins nautiques fortement motorisés afin de limiter les excès de vitesse. Mieux encadrer les activités sportives type wake board, ski nautique, paddle board, etc.
Sensibiliser les élus et pouvoirs publics au problème des mouillages de casiers de pêche dans les chenaux et zone de navigation et encourager les opérations de suppression
Organiser annuellement et dans chaque association de pêcheurs plaisanciers et écoles de voiles des actions de sensibilisation / utilisation du matériel par les stations SNSM locales (gilets de sauvetage, VHF, fusées, premiers secours, etc.)
Encourager le port de gilet de sauvetage et VFI. Le rendre obligatoire sur les trajets réalisés en annexe ou lors d'éclusage.
Rendre obligatoire de disposer d'au moins une poubelle à bord et de ramener tous ses déchets à terre